

POSITION DE L'UNES FACE AUX NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (NTIC)

Remarques préliminaires

L'Union Nationale des EtudiantEs de Suisse (UNES) estime que l'enseignement traditionnel *ex cathedra* bénéficiera des avancées pédagogiques offertes par l'intégration des nouvelles technologies de l'information et de la communication. En effet, en ces temps de mondialisation et de nécessaire maîtrise de l'ordinateur, il est indispensable que les étudiantEs en formation ou inscrits dans les hautes écoles¹ puissent utiliser et se familiariser avec les nouvelles technologies de formation à distance. Cependant, compte-tenu de la structure topographique de la Suisse qui permet d'ores et déjà une forte mobilité des étudiantEs en formation ou inscrits dans les hautes écoles, il ne serait ni envisageable, ni raisonnable de remplacer l'ensemble de l'enseignement traditionnel par un enseignement en ligne ou de créer des universités uniquement dédiées à la formation à distance, telles que les « Open Universities ». Il faut garder à l'esprit que les hautes écoles ne sont pas seulement un lieu de formation mais offrent un cadre à la socialisation et à l'intégration sociale. L'implantation des NTIC au sein du paysage éducatif suisse ne doit pas nous faire oublier le commentaire d'un ancien membre du WBK du Nationalrates, Duri Bezzola, qui, interrogé sur sa conception d'un parlement virtuel, répondit : « Non, je ne peux pas imaginer un parlement virtuel, car il n'aurait plus rien d'un parlement ! » Comment un campus virtuel pourrait encore être un campus ?

L'UNES souligne l'importance de fixer un cadre limitatif à l'intégration des NTIC à l'enseignement traditionnel pour que la formation supérieure puisse en bénéficier. En particulier, certains critères d'éthique devront être clairement établis, pour que la liberté d'intégration des NTIC soit définie et limitée.

En conséquence, l'UNES demande :

Que des lignes directrices soient clairement établies, prenant en compte les exigences reprises ci-dessous de l'UNES :

Il s'agit de compléter et non de remplacer : voilà la formule magique

L'UNES tient à souligner le très grand intérêt présenté par les projets d'enseignement élaborés en Suisse en matière d'utilisation des NTIC. Ces projets sont nombreux à proposer des cours à distance développant des outils spécifiques de communication et d'interactivité et permettant la visualisation de contenus inédits (sinon impossibles à

¹ Ce texte entend par hautes écoles les universités, les Hautes écoles spécialisées, ainsi que les Ecoles poly-techniques fédérales.

transmettre) (en particulier dans les domaines médical et scientifique²). Cependant, l'UNES maintient que l'objectif premier de la formation est la transmission de la connaissance et que les NTIC doivent être appréhendées comme une voie d'accès à la transmission de la connaissance.

Les NTIC jouent tout au plus un rôle pédagogique et didactique dans la mise en pratique des savoirs et ne doivent ni occulter l'objectif de la formation ni freiner la transmission de la connaissance. Il ne relève en aucune manière de la volonté de celles et ceux qui tiennent les rênes de la politique suisse que les NTIC modifient les objectifs de l'enseignement et remettent en question l'existence même du système éducatif suisse.

L'UNES pense que les projets actuels peuvent offrir des perspectives intéressantes si leur intégration se fait de façon appropriée. L'enseignement supérieur ne vise pas à donner aux étudiantEs la seule maîtrise du savoir mais joue également un certain rôle social. Les cursus d'études mettent non seulement un domaine de compétence à la portée des étudiantEs mais font également appel à leurs capacités d'autocritique, tout en leur donnant accès à l'autonomie. Les capacités d'adaptation sociale ne s'acquièrent pas simplement au travers de l'enseignement mais par les échanges d'idées et de points de vue avec ses propres camarades d'études et les autres étudiantEs. En conclusion, nul/le ne sera acceptéE sur le marché du travail, si il/elle n'est pas capable d'ouverture vers autrui. Remplacer complètement ou même que partiellement les cours traditionnels dans les cursus d'études serait grandement préjudiciable à l'épanouissement social des étudiantEs. En conséquence, il faut veiller à ce que les NTIC ne s'appliquent qu'à une faible proportion des cursus d'études proposés aux étudiantEs en sus de leur cursus normal. Il n'est pas question que les NTIC deviennent des matières obligatoires, nécessaires à l'obtention du diplôme de fin d'études. Des matières complémentaires, telles que des exercices et des lectures, ou un système de tutorat, ou encore des groupes de lecture, etc., sont des concepts pédagogiques appropriés. Mais ces nouvelles possibilités pédagogiques doivent être considérées comme des outils mis à la disposition des étudiantEs en complément de leurs cours et des séminaires, etc., qui peuvent tout aussi bien être proposés en ligne qu'*ex cathedra*. Il doit être encore possible, à l'avenir, de pouvoir mener à bien ses études, sans avoir l'obligation de suivre un enseignement en ligne.

En conséquence, l'UNES demande :

Que l'intégration des NTIC ne remplace pas mais s'ajoute à l'enseignement traditionnel et que l'existence d'un cursus d'études traditionnel sans enseignement en ligne soit toujours garantie.

² Se référer au projet initié par les par les deux instituts pharmaceutiques des universités de Bâle et par l'ETH de Zürich, qui, sous le slogan «Make the invisible visible », visualisent les réactions médicamenteuses.

Possibilités pour les étudiantEs handicapés, chargés de famille, ou au bénéfice d'un emploi

Grâce aux NTIC, les étudiantEs qui ont des engagements et qui ne peuvent mener à bien une formation présentielle à plein temps peuvent poursuivre leur formation à distance. Les NTIC sont alors le moyen de faire tomber les barrières d'accès aux hautes écoles et offrent une plus grande égalité des chances à tous. Les NTIC donnent la possibilité aux hautes écoles d'offrir, outre l'enseignement traditionnel, le même enseignement de manière virtuelle. L'intégration de cet enseignement virtuel permet aux étudiantEs qui ne peuvent suivre leurs études à plein temps de ne pas être désavantagés. Il est, en effet, très important pour ces étudiants que les cours obligatoires de chaque cursus soient disponibles de façon virtuelle, mais seulement en complément de formation pour les étudiantEs qui ne peuvent être présents au cours. Cet enseignement ne doit pas remplacer l'enseignement traditionnel.

En conséquence, l'UNES demande :

Que les hautes écoles intègrent les NTIC dans une formation virtuelle en complément de l'enseignement actuel, afin que les étudiantEs à temps partiel puissent mener à bien leurs études, bien qu'ils aient des obligations par ailleurs.

C'est surtout l'enseignement général qui doit bénéficier de l'intégration des nouvelles technologies

La méthodologie de l'ensemble des cours de base n'est pas seulement conçue pour que les étudiantEs puissent se familiariser avec le matériel didactique ou aient accès à des méthodes complémentaires d'un apprentissage nécessaire de base. Au contraire, cette méthodologie vise plutôt à familiariser les étudiantEs à l'enseignement supérieur après la période scolaire de la formation secondaire. Outre la formation à proprement parler, il s'agit également de les aider à évoluer au sein de la structure de l'enseignement supérieur, que ce soit au niveau de l'institution elle-même ou au niveau des cours proposés. Les cursus de base de l'enseignement traditionnel jouent un rôle fondamental dans l'intégration sociale des étudiantEs au sein de l'université. Le paysage éducatif virtuel ne devrait pas échapper à cette règle. Les étudiantEs doivent se voir offrir dans leur formation de base la possibilité de se familiariser à l'enseignement en ligne, afin de décider si ils/elles sont à même de s'approprier le savoir. Ce n'est qu'au niveau supérieur de l'enseignement que les NTIC doivent être intégrées dans les méthodes d'enseignement. En effet, les étudiantEs sont familiarisés avec l'apprentissage sur la Toile et sont à même de choisir leurs propres sources de savoir. L'implantation des nouvelles technologies dans l'enseignement de base devrait par conséquent faire l'objet d'une phase transitoire, pendant laquelle les étudiantEs pourraient se familiariser aux NTIC. Ce n'est qu'ensuite que les nouvelles technologies seraient véritablement intégrées

à l'enseignement général, toujours dans une optique de complémentarité et non de remplacement de l'enseignement traditionnel.

En conséquence, l'UNES demande :

Que l'intégration des NTIC soit principalement orientée vers les matières d'enseignement général. L'objectif majeur des cursus d'études de base est de familiariser les étudiantEs aux hautes écoles. En conséquence, l'intégration des NTIC à ce niveau serait prématurée et ne doit qu'être un outil de familiarisation.

Les NTIC égalent responsabilité des enseignantEs

NIKT soll nicht bedeuten, dass die Unterlagen der Lehrveranstaltungen einfach auf Internet geladen werden, sondern dass die Dozierenden eine spezielle Zusatzausbildung im Rahmen der NIKT erhalten, um zu lernen, wie der Einsatz dieser Technologien optimal geschehen kann. Die NIKT bedeuten, dass die Dozierenden eine neue und sehr grosse Verantwortung gegenüber den Studierenden haben, denn die Darstellung von Wissen im virtuellen Raum ist enorm facettenreich und muss von Thema zu Thema angepasst werden. Aus diesem Grund müssen in einer ersten Phase Dozierendenkurse mit Praxisbezug angeboten werden, welche den heutigen Dozierenden den Umgang mit den NIKT erläutern. In einer zweiten Phase müssen die Ausbildungen zu LehrerInnen und Dozierenden zusätzlich mit den NIKT ergänzt werden. Eine ausgebildeteR DozentIn muss heutzutage die Fähigkeit besitzen, mit den NIKT umgehen zu können. Ein falscher oder nicht zufriedenstellender Umgang mit NIKT kann viel Schaden anrichten, welchen konkret die Studierenden zu tragen haben.

Zusätzlich zur Ausbildung aller Dozierenden gehört es, dass sich die Erziehungswissenschaften vermehrt über den Sinn und Unsinn dieser NIKT Gedanken machen. Die Forschung in diesem Bereich soll dazu führen, dass der pädagogische Sinn der NIKT überprüft und immer zum Wohle der Studierenden verbessert wird. Die NIKT wurden bis jetzt immer als dynamisches Element verstanden, welches auch von Seiten der Forschung auf seine Tauglichkeit überprüft werden muss. Die NIKT ohne begleitende Massnahmen einsetzen und hoffen, dass die Studierenden und die Dozierenden damit umgehen können, ist nicht die Lösung der Probleme.

Der VSS fordert deshalb:

Dass in einem ersten Schritt alle Dozierenden eine Ausbildung mit Praxisbezug absolvieren, bei welcher sie den Umgang mit den NIKT erlernen. In einem zweiten Schritt sind die Ausbildungen zu Dozierenden und LehrerInnen dahingehend zu ändern, dass diesen der Umgang mit den NIKT schon von Anfang an erklärt wird.

Dass sich der Forschungsbereich der Erziehungswissenschaften um den pädagogischen Gehalt der NIKT kümmert und ihn versucht, ständig zu verbessern.

Technische Ausrüstung

Die NIKT werden besonders im technischen Bereich viele Veränderungen für die Hochschulen und die Studierenden mit sich bringen. Da wir in der Schweiz keine Tradition haben, dass immatrikulierte Studierende Hard- und Software erhalten³, ist es unumgänglich, dass durch den vermehrten Einsatz von NIKT in der Ausbildung entweder die Computerpools massiv ausgebaut werden und/oder die Studierenden die notwendige technische Ausrüstung erhalten. Trotz des hohen technisierten Standards der Gesellschaft kann nicht geschlossen werden, dass alle Studierende im Privatgebrauch die neusten technischen Errungenschaften besitzen. Aus diesem Grund ist es neben dem Ausbau der hochschulischen Computerpools notwendig, dass die NIKT auf verschiedenartiger Software angeboten werden und eine problemlose Konvertierung mit sich bringen. Die NIKT dürfen in keiner Weise zu einer «technischen Selektion» der Studierenden führen.

Der VSS fordert deshalb:

Dass mit dem Einsatz der NIKT an den Hochschulen deren Computerkapazitäten massiv erhöht und den Anforderungen der NIKT angepasst werden. Zudem ist es notwendig, dass alle Informationen, die im Rahmen der NIKT via Computer herunterladbar sind, in verschiedenen Programmen, etc.⁴ erfasst werden, damit jede Person unabhängig von ihrer privaten technischen Infrastruktur Zugriff auf die Unterlagen erhält.

Zusätzlich fordert der VSS, dass die Ausbildung von Computerkenntnissen für die zukünftigen Studierenden in einer früheren Phase stattfinden muss. Es ist nicht Aufgabe der Universitäten, fehlende Wissensdefizite im Computerbereich zu beheben, sondern diejenige der Sekundarstufe.

Kosteneinsparungen

Wichtig ist festzuhalten, dass die NIKT im Regelfall keine Kosteneinsparungen mit sich bringen, da die Aufbereitung der Lehrveranstaltung im virtuellen Bereich sehr kosten- und zeitaufwendig ist. Aus Sicht des VSS dürfen die NIKT nicht eingesetzt werden, um fehlende Ressourcen (Räume oder akademisches Personal) zu beheben. Der Einsatz der NIKT muss immer als langfristige Orientierung der Studiengänge betrachtet werden, dabei dürfen bei der Entscheidung über einen Einsatz der NIKT nicht bildungspolitische Konzeptlosigkeit und Sparübungen im Vordergrund stehen. Die NIKT sind immer unabhängig von der finanziellen Situation der Kantone und des Bundes zu betrachten und müssen mit der Fokussierung auf die Zukunft eingesetzt werden. Die NIKT sollen nämlich

³ Siehe dazu die Laptop-Universitäten in den USA, in welchen die immatrikulierten Studierenden einen Laptop und die dazugehörige und notwendige Software erhalten.

⁴ Was bedeutet, dass erstens die Informationen sowohl für Mac, als auch für PC kompatibel sind, und dass zweitens die Informationen nicht einfach für Internet Explorer 5.0, sondern auch für Internet Explorer 3.0 oder für Netscape Navigator 1.0 lesbar sind. Auch ist speziell auf Java-Skript, etc. zu achten.

nicht die finanziellen Probleme oder die Konzeptlosigkeit des Bundes und der Kantone lösen, sondern Vorteile für die Studierenden im Sinn einer höheren Qualifikation mit sich bringen.

Der VSS fordert deshalb:

Dass beim Einsatz der NIKT die langfristige Perspektive immer betrachtet wird. Die NIKT dürfen nicht als Folge von bildungspolitischer Konzeptlosigkeit in die Studiengänge integriert werden.

Zusätzlich ist der VSS der Ansicht, dass die Universitäten, um die NIKT einführen zu können, zusätzliche finanzielle Mittel erhalten müssen, damit sie die Einführungs- und Folgekosten tragen können. Die aktuellen Bundesbeiträge bedeuten lediglich einen Tropfen auf den heissen Stein.

adopté par le Comité le 11-10-2000